

L'équipe Rétro Carrosserie vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée pour la réalisation de votre carte grise.

Pour cela merci de bien vouloir apporter, les documents suivants :

**. Photocopie Recto/Verso de la Carte grise**

**. Original de la Demande de Certificat d'Immatriculation d'un Véhicule – CERFA 13750\*05 -**

Document obligatoire, qui doit être correctement rempli, attention l'adresse doit être identique à celle présente sur votre justificatif de domicile

**. Original du Certificat de Cession d'un Véhicule. - CERFA 15776\*01 -**

Attention, si le véhicule était à deux personnes, il y a donc deux vendeurs, les deux doivent donc signer le document.

**. Original du Mandat d'Immatriculation – CERFA 13757\*03 -**

Document nous donnant l'autorisation de réaliser la démarche pour vous.

**. Photocopie du Contrôle Technique**

Pour les véhicules de plus de quatre ans. Ce document doit avoir moins de six mois le jour de la demande d'un nouveau certificat.

**. Photocopie Attestation D'Assurance du véhicule**

(obligatoire depuis le 14/08/2017) Attestation d'Assurance / carte verte du véhicule en cours de validité.

**. Photocopie du permis de conduire**

**. Photocopie de la pièce d'identité Recto/Verso**

**. Photocopie du justificatif de domicile de moins de six mois**

Sont acceptés par le Ministère de l'Intérieur : facture d'eau, de gaz ou d'électricité, facture Internet, de téléphone fixe ou de téléphone portable, avis d'imposition (ou non-imposition), attestation d'assurance logement, quittance de loyer (uniquement si elle émane d'un professionnel de l'immobilier).

**. Si vous êtes hébergé :** justificatif de domicile + pièce d'identité + attestation d'hébergement de l'hébergeur.

**. Règlement possible par chèque ou carte bleue.**

En cas de doute nous sommes là pour vous répondre.

[retrocarrosserie@gmail.com](mailto:retrocarrosserie@gmail.com)

05.34.57.29.65

En vous remerciant, A bientôt.